

Compte rendu du CSA ministériel

du 11 mars 2025

Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Bilan LDG carrières

A retenir :

- **Réforme du recrutement enseignants et CPE** : la DGRH annonce que le projet de décret modifiant les conditions de recrutement des corps enseignants et de personnels d'éducation qui sera présenté sera exactement le même que celui rejeté en juin 2024. Il n'avait pas été publié suite à l'opposition dans les universités dans un contexte de dissolution de l'assemblée nationale.

La FNEC FP-FO continuera de porter ses revendications :

- Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps
 - Abrogation de la masterisation : suppression du barrage prévu entre M1 et M2 ; suppression de la condition de l'obtention d'un master pour être titularisé
 - Égalité devant le concours : la préparation du diplôme national de licence doit donner à tous accès aux mêmes épreuves de concours, quelle que soit la licence suivie
 - Prise en compte de l'année d'élève-fonctionnaire dans les droits à pension, mais aussi dans la carrière
 - Même formation pour tous ! Aucun recul salarial et reprise de l'ancienneté pour tous ceux, public-privé, ayant une expérience professionnelle avant le concours
 - Suppression de l'engagement de quatre ans post titularisation
 - Abondement des dotations supplémentaires nécessaires pour assurer les préparations aux concours avant la licence.
-
- **Indemnisation à 90% des CMO** : entrée en vigueur au 1er mars 2025.

Les retenues sur salaire ne se feront que sur les payes de juillet rétroactivement à partir du 1er mars pour des « difficultés informatiques ». La FNEC FP-FO a rappelé, avec la FGF-FO, son exigence d'abrogation de cette réforme et a dénoncé qu'avec l'effet rétroactif un personnel actuellement en CMO pourrait se retrouver en juillet amputé de 40 % de son salaire ce qui est inacceptable. Le ministère a répondu que des échelonnements était à l'étude.

- **Demande d'audience des personnels et les parents mobilisés de l'Yonne** qui appellent les personnels à se rassembler au ministère le samedi 15 mars à 14h, rejoint par d'autres délégations départementales.

La FNEC FP-FO a exigé qu'une délégation soit reçue par le ministère.

Déclaration liminaire FNEC FP-FO du CSA Men du 11 mars 2025

« Nous sommes en guerre » scande le président Macron. Avec d'autres dirigeants européens, il se pose en défenseur du « monde libre » pour justifier son budget de misère et la destruction des acquis sociaux. Il faudrait selon le chef de l'Etat « resserrer les rangs » dans une union nationale qui conduirait politiques et syndicalistes à faire des propositions pour répondre aux efforts de guerre. Selon le ministre de la défense, il faudrait passer à 90 milliards d'euros par an pour les dépenses de guerre, c'est-à-dire une fois et demie le budget de l'Éducation nationale.

Avec sa Confédération, la FNEC FP-FO « *ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.* »

Pour FO, ces nouvelles priorités budgétaires, au-delà de la position politique inacceptable, aggraveront les politiques d'austérité et conduiront à la casse des droits sociaux et des services publics, de la santé, de la sécurité sociale, de la solidarité et, bien entendu, de l'éducation. Ce gouvernement a déjà imposé par 49-3 un budget d'austérité pire que celui du gouvernement Barnier (50 milliards d'euros de coupes), qui a été censuré. Il s'agit bien d'amplifier l'offensive contre les droits des salariés, contre les services publics.

Pas question de renoncer à nos revendications vitales, à commencer par : abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne et augmentation générale des salaires !

FO revendique la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie et rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5%).

La FNEC FP-FO se félicite que la confédération FO ait quitté le « conclave » sur les retraites du ministre Bayrou qui vise à intégrer les organisations syndicales de salariés dans un processus gouvernemental de « délégation paritaire permanente », qui tourne le dos à nos revendications et risque de réintroduire la retraite universelle par points que nous avons rejetée en 2019. FO réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires.

La FNEC FP-FO, avec sa fédération FO de fonctionnaires refuse également la baisse de 10 % de rémunération en cas de congé pour maladie ordinaire.

La FNEC FP-FO rappelle son exigence d'abandon de toutes les contre-réformes : Parcoursup, Mon Master, le « choc des savoirs », la réforme de la voie professionnelle, le SNU, l'acte 2 de l'École inclusive avec la mise en place des pôles d'appui à la scolarité et le démantèlement des établissements sociaux et médico-sociaux... Concernant le texte à l'ordre du jour, nous rappelons notre exigence d'abrogation de la loi de la transformation de la Fonction publique, de PPCR, du RIFSEEP ...

La FNEC FP-FO exige le maintien du « dispositif Lycéen » pour les 105 élèves de Paris. Il n'est pas acceptable que ces jeunes se retrouvent expulsés de leur logement et stoppés dans leurs études.

Pas question non plus de tourner le dos aux mobilisations qui se développent partout en France dans l'unité avec les parents d'élèves pour défendre les classes, les postes et exiger des moyens à hauteur des besoins ! Les personnels refusent les 470 suppressions de postes dans le premier degré, les créations insuffisantes dans le second degré, les non-crétions de postes et redéploiements de postes administratifs, infirmiers, de médecins, d'assistants sociaux, de personnels de direction...

Les personnels infirmiers se sont rassemblés avec FO le 5 mars devant la DSDEN de Seine-St-Denis, avec les parents d'élèves, pour refuser les redéploiements de postes infirmiers pour gérer la pénurie et exiger les créations de postes nécessaires.

Les personnels des écoles de Paris et les parents d'élève se réunissent aujourd'hui au ministère pour refuser les fermetures de classes, la suppression des décharges exceptionnelles de direction et pour exiger les ouvertures de postes nécessaires.

Le comité des écoles et établissements de l'Yonne mobilisés, refusant « de réclamer que l'on ferme ailleurs plutôt que dans [leur] école, que l'on déshabille Pierre pour habiller Jacques », appellent les personnels et les parents à se rassembler au ministère le samedi 15 mars à 14h, rejoint par d'autres délégations départementales, pour exiger de la ministre les postes nécessaires, pour refuser le cadre d'austérité imposé.

La FNEC FP-FO aux côtés de tous les personnels pour obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole.

Pas question enfin de tourner le dos au combat des étudiants et des personnels qui manifestent dans les universités contre les coupes budgétaires et la sélection ! Ils se réunissent aujourd'hui à Paris à l'occasion du CNESER pour exiger les moyens pour pouvoir fonctionner.

Nous sommes et resterons aux côtés de la jeunesse, qui s'est toujours soulevée contre les guerres, et qui continue de refuser le génocide en cours à Gaza. La FNEC FP-FO réaffirme son exigence de cessez-le-feu immédiat et permanent et l'arrêt des livraisons d'armes.

Nous sommes aux côtés de tous ceux qui veulent faire barrage à l'austérité dévastatrice et à toutes les mesures réactionnaires prises par ce gouvernement pour nous diviser.

La FNEC FP-FO réaffirme que l'Etat, responsable de la situation à Mayotte, doit répondre à toutes les revendications légitimes des personnels.

Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité et refuser le budget de guerre, pour obtenir la satisfaction de toutes nos revendications, la construction du rapport de force, la question de la grève pour gagner est pour FO à l'ordre du jour.

Compte-rendu :

1 texte pour débat : *Bilan des lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères en charge de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports 2022-2023*

Intervention FO :

La question des carrières pose la question des salaires. Si le ministère se prévaut de prétendus efforts sur les salaires des enseignants, la réalité c'est l'inflation qui aggrave les pertes de pouvoir d'achat pour tous les personnels (31,5% depuis 2000).

La FNEC FP-FO rappelle son opposition à PPCR, au RIFSEEP. C'est l'arbitraire aggravé par l'opacité imposée par la loi de la transformation de la fonction publique et la fin de la prérogative des CAP.

La FNEC FP-FO rappelle que le PPCR prévoit deux accélérations de carrière au 6^{ème} et 8^{ème} échelon de la classe normale avec 30 % de promus (les bons) et 70 % de non promus (les nuls). La FNEC FP-FO refuse ces mesures très violentes pour les personnels et revendique le déroulement de carrière le plus favorable pour tous. Elle rappelle que le 3^{ème} RDV de carrière est un véritable couperet pour le passage à la hors classe, qui peut entraîner un retard de 6 ans au moins pour le passage à la hors classe en fonction de l'appréciation portée, ce qui est inacceptable. La FNEC FP-FO rappelle son exigence que les personnels qui le souhaitent puissent bénéficier d'une nouvelle appréciation pour ce 3^{ème} rdv carrière et qu'elle soit prise en compte si elle est plus favorable.

La FNEC FP-FO est opposée à la mise en place d'un nouveau RDV de carrière tardif et couperet pour le passage à la classe exceptionnelle.

Le bilan atteste que le nombre de promus à la hors classe n'augmente pas systématiquement malgré la hausse du taux promus/promouvable. En effet, si le nombre de promouvable diminue, l'augmentation du nombre de promus diminue également ce que nous refusons.

La FNEC FP-FO rappelle que l'attribution du grade de la classe exceptionnelle se fait dans l'arbitraire le plus complet, puisqu'il n'y a même plus de barème. La FNEC FP-FO, non signataire de PPCR, était opposée au principe fonctionnel de ce grade avec les différents viviers. Pour autant, nous avons dénoncé la suppression brutale des deux viviers qui a engendré des déséquilibres et pénalisé des collègues (éducation prioritaire, directeurs premiers degrés, ...). La FNEC FP-FO avait exigé a minima qu'aucun collègues promouvable ne se voit exclu de la prouvabilité.

Ce bilan évoque les données du ministère sur le corps des agrégés. Nous rappelons ici notre opposition à la fin de la gestion nationale du corps des agrégés. La FNEC FP-FO exige le respect des statuts particuliers des différents corps.

La FNEC FP-FO rappelle son opposition au RIFSEEP qui s'applique à la plupart des personnels non-enseignants. Il a été étendu récemment aux personnels d'inspection ce qui a induit une modification de leur évaluation pour pouvoir attribuer le complément indemnitaire annuel (CIA) chaque année. Quant à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), il est d'une totale opacité. La FNEC FP-FO rappelle son opposition à l'extension du RISEEP aux personnels de direction.

La FNEC FP-FO revendique un avancement basé majoritairement sur l'ancienneté générale de service et la décorrélation entre l'évaluation et le déroulement de carrière.

La FNEC FP-FO s'est toujours opposée à la logique d'accompagnement induite par PPCR qui place les personnels dans une position de « stagiaire à vie ». La FNEC FP-FO dénonce la démultiplication des procédures d'accompagnement, comme par exemple l'accompagnement de toute une équipe sous prétexte que les résultats aux évaluations nationales n'auraient pas été suffisantes.

Ce dispositif fait système avec les évaluations d'école et d'établissements ainsi que les évaluations nationales. La FNEC FP-FO en demande l'abandon.

Au sujet de la formation continue, la FNEC FP-FO dénonce la multiplication des formations imposées et à public désigné. Les personnels sont suffisamment professionnels pour savoir eux-mêmes la formation dont ils ont besoin. La FNEC FP-FO rappelle son exigence d'une formation choisie sur le temps de service et refuse les formations imposées en dehors du temps de service, sur temps libre ou pendant les vacances.

Réponse du ministère :

Le ministère n'a pas répondu aux revendications de la FNEC FP-FO et a indiqué que de nouvelles propositions seraient présentées pour, selon eux, « améliorer le déroulement du milieu de carrière ». Des concertations sont prévues prochainement.